

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2301

présenté par

Mme Sage, M. Bournazel, M. Causse, M. Herth, M. Templier, Mme Panonacle, M. Laronneur,
M. Lamirault et Mme Magnier

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	10 000	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	10 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	10 000	10 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère donc 10 000 euros du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », action 7 « Pilotage, support, audit et évaluation », vers le programme 205 et plus particulièrement les crédits de l'action 2, qui est consacrée aux gens de mer et à l'enseignement maritime afin de financer une étude de faisabilité relative au lancement d'un lycée européen du littoral pouvant accueillir à la fois des formations maritimes, agricoles et des activités d'aménagement durable du littoral.

En effet, avec plus de 5 800 km de côtes, hors espaces ultramarins, le littoral français doit faire face à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques toujours plus importants à cause, notamment, du recul du trait de côte, de l'élévation du niveau de la mer, de la densité touristique et de l'augmentation de la pression démographique. Aujourd'hui, un quart de nos côtes hexagonales est déjà affecté par l'érosion et la submersion marine menace 1,4 million de personnes et 165 000 bâtiments.

Ces enjeux doivent être enseigné dès le plus jeune âge. De même les filières de formation professionnelle liant les activités terrestres et maritimes pourraient être développées dans une optique de prendre en compte à la fois la richesse du patrimoine littoral, les potentiels et les enjeux de préservation et d'exploitation durable.

